

Conditions de l'offre « CADO Bonus »

14 juin 2023 - 30 novembre 2023

Préambule

Bimpli SAS (la « Société Organisatrice ») met en place une opération commerciale dans le cadre de la commercialisation des cartes Bimpli CADO et chèques Bimpli CADO.

Les présentes conditions d'utilisation ont vocation à régir cette opération commerciale dénommée « CADO Bonus » applicable aux achats de cartes Bimpli CADO et chèques Bimpli CADO en complément des Conditions Générales de Vente de carte Bimpli CADO, et des Conditions Générales de Vente de chèque Bimpli CADO.

Article 1 – Objet de l'opération

Les présentes conditions d'utilisation régissent l'octroi d'avoirs ou de chèques Bimpli CADO par la société Bimpli dans le cadre de l'opération commerciale CADO Bonus (ci-après « **CADO Bonus** ») et s'appliquent aux achats de cartes Bimpli CADO et de chèques Bimpli CADO pendant une durée déterminée à l'Article 3.

CADO Bonus permettra aux bénéficiaires d'obtenir un avoir ou un ou plusieurs chèque Bimpli CADO octroyés au-delà d'un certain montant d'achats effectués par ces derniers selon les modalités définies à l'Article 4.

Article 2 - Durée de l'opération

L'opération CADO Bonus sera valable pendant la période du **14 juin 2023** au **30 novembre 2023** inclus.

Le calcul du CADO Bonus tiendra compte des achats effectués au cours de cette période uniquement.

Article 3 – Modalités de l'opération CADO Bonus

La participation au CADO Bonus est réservée aux personnes morales agissant dans le cadre de leur activité, aux comités sociaux et économiques et aux Comités d'œuvres sociales ou d'activité sociales (le « **Client Professionnel** »).

La participation au CADO Bonus est ouverte à tout Client Professionnel de la société organisatrice ainsi qu'à tout Client Professionnel des sociétés partenaires de la société organisatrice listées ci-après.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans les présentes conditions entraînera la nullité de la participation.

L'opération CADO Bonus est accessible dans les conditions décrites ci-après.

Participation au CADO Bonus

Pourront participer au CADO Bonus tous les Clients Professionnels ayant passé une commande de chèques Bimpli CADO, de chèques Bimpli CADO CULTURE (ensemble les « chèques Bimpli CADO ») et de cartes Bimpli CADO, au moyen d'un bon de commande disponible :

- Auprès des conseillers clientèle professionnelle des partenaires de la Société Organisatrice (Banque populaire, Caisse d'épargne,) ;
- Auprès du service client de la Société Organisatrice (Concentrix – N°Cristal 09 69 32 50 05) ;
- Auprès des personnels habilités de la Société Organisatrice (Aviso) ;

Seront automatiquement sélectionnés pour participer au CADO Bonus tous les Clients Professionnels dont une commande répond aux conditions suivantes :

- La commande de cartes Bimpli CADO ou de chèques Bimpli CADO doit être passée entre le **14 juin 2023** et le **30 novembre 2023** ;
- Les commandes cumulées ou la commande doit porter sur une valeur de cartes Bimpli CADO ou de chèques Bimpli CADO au moins égale à 10.000 euros ;
- La commande doit avoir été intégralement payée par le Client Professionnel entre le **14 juin 2023** et le **30 novembre 2023**.

Les Clients Professionnels, ayant déjà passé une ou plusieurs commandes d'un montant total cumulé d'au moins 10 000 €, entre le 14 juin 2023 et le 30 novembre 2023, bénéficieront d'un CADO Bonus boosté de 20 € s'ils participent à l'opération spéciale suivante :

- CADO BONUS + 20€ : avoir passé une commande d'un montant égal ou supérieur à 7 500 € entre le 01/09/2023 et le 15/10/2023.

Par exemple : un Client Professionnel a passé trois commandes entre 14 juin 2023 et le 30 novembre 2023 d'un montant total de 12 500 euros :

- Rentrée scolaire d'une valeur de 2 500 € en juillet 2023 ;
- Noël adulte d'une valeur de 7 500 € en septembre 2023 ;
- Noël enfant d'une valeur de 2 500 € en novembre 2023 ;

Ainsi, le Client Professionnel a donc atteint le premier palier qui ouvre droit un CADO BONUS d'une valeur de 50€.

Grâce à sa commande du mois de septembre 2023, il participe automatiquement à l'opération CADO BONUS +20€ et bénéficiera de 20 € supplémentaire soit un total de 70 €.

La participation du Client Professionnel ne pourra être prise en compte que sous réserve que sa commande soit conforme aux dispositions prévues aux Conditions Générales de Ventes applicables à la commande et annexées aux présentes et que cette commande soit acceptée par la Société Organisatrice.

Le Client Professionnel est informé et accepte que les informations saisies sur le bon de commande valent preuve de son identité.

Toute commande passée ou payée avant le **14 juin 2023** et après le **30 novembre 2023** ne sera pas prise en compte dans le cadre du CADO Bonus.

Sont exclus les Clients Professionnels de la Poste, ainsi que les ventes internes réalisées par les distributeurs des produits de Bimpli ou entités juridiques qui leur sont directement ou indirectement rattachées.

Article 4 - Désignation du bénéficiaire

Les bénéficiaires seront désignés par Bimpli **le vendredi 15 décembre 2023**, parmi l'ensemble des Clients Professionnels ayant passé une commande conforme avant la date limite de participation.

Les bénéficiaires seront notifiés aux coordonnées qu'ils auront indiquées, par la Société Organisatrice, de l'obtention du CADO Bonus et des modalités de sa remise.

Article 5 – Calcul du CADO Bonus

Tout d'abord, la remise prévue dans le cadre de l'opération CADO Bonus sera calculée en fonction du montant hors taxe de la ou des commande(s) cumulée(s) par le Client Professionnel.

Ensuite, le bénéficiaire aura la possibilité de choisir de se voir attribuer le montant correspondant sous l'une des formes suivantes :

- Un avoir à valoir sur une commande du Client Professionnel d'un montant proportionnel au volume de commandes, selon le tableau ci-après. Cet avoir n'est pas remboursable et pourra être utilisé en une ou plusieurs fois, dans les 12 mois de son attribution, sur une ou des commande(s) du Client Professionnel passée(s) :
 - Auprès des conseillers clientèle professionnelle des partenaires de la Société Organisatrice (Banque populaire, Caisse d'épargne,) ;
 - Auprès du service client de la Société Organisatrice (Concentrix – N°Cristal 09 69 32 50 05) ;
 - Auprès des personnels habilités de la Société Organisatrice (Aviso).

OU

- Un chèque Bimpli CADO, au nom de la société (Client Professionnel), d'un montant proportionnel au volume commandé selon le tableau ci-dessous :

Montant de commande(s) en euros	Montant du gain en euros
10 000€ à 29 999€	50 €
30 000€ à 79 999€	100 €
80 000€ à 129 999€	150 €

130 000€ à 179 999€	200 €
180 000€ à 250 000€ et plus	250 €

Le bénéficiaire pourra exercer son choix dans les 30 jours suivant la notification de l'obtention du CADO Bonus selon les modalités qui lui seront communiquées.

Bimpli livrera un chèque Bimpli CADO au Client Professionnel ayant passé la ou les commandes, dans un délai de 60 jours à compter du 1^{er} décembre 2023 ou un avoir correspondant à la remise à valoir sur la ou les prochaine(s) commande(s).

Enfin, par dérogation à ce qui précède, seul un avoir, correspondant à la remise à valoir sur la ou les prochaine(s) commande(s), sera possible pour les Clients Professionnels relevant du secteur public.

Article 6 – Convention de preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de la Société Organisatrice et/ou de ses prestataires techniques ont force probante quant à la détermination des bénéficiaires, aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives à l'offre CADO Bonus.

Article 7 – Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de l'Opération Commerciale, le Client communique à Bimpli des données personnelles concernant les Bénéficiaires, ainsi que des données personnelles relatives aux représentants du Client (légaux, mandatés ou points de contact), strictement nécessaires à l'exécution de la prestation CADO Bonus. Ces Données constituent des données à caractère personnel au sens de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, ainsi que du Règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (« RGPD »), (ci-après « la Législation Relative à la Protection des Données »). Chacune des Parties, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à respecter la Législation Relative à la Protection des Données. Le Client se considère responsable de son propre traitement vis-à-vis de ses Bénéficiaires, et à ce titre garantit transmettre les Données à Bimpli conformément à la Législation Relative à la Protection des Données. En particulier, le Client garantit avoir informé les bénéficiaires des finalités du transfert de Données. Bimpli se considère responsable du traitement des bénéficiaires dans le cadre de l'exécution du Contrat de vente. Les informations relatives à l'utilisation de ces Données par Bimpli, à leur durée de conservation ou aux droits dont dispose le bénéficiaire ou le représentant du Client (« Notice d'information relative à la protection des données personnelles ») sont disponibles sur le site www.bimpli.com (Protection des données personnelles) ou auprès du Délégué à la Protection de Données BIMPLI – Adresse postale : 110, avenue de France 75013 PARIS – dpo-bimpli@bimpli.com

ANNEXES

- Condition Générales de Vente et d'Utilisation des chèques Bimpli CADO au 10/05/2023
- Conditions Générales de Vente des Cartes cadeaux Bimpli CADO au 10/05/2023

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des chèques Bimpli CADO au 10/05/2023

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent aux commandes (et à leur gestion) des chèques cadeaux de la gamme Bimpli CADO (Bimpli CADO, Bimpli CADO CULTURE), émis par BIMPLI (ci-après « Chèques Cadeaux » ou « Produits »), passées par les comités sociaux et économiques ou personnes physiques ou morales agissant dans le cadre de leur activité professionnelle, mission ou objet (le « Client »). Les porteurs auxquels les Clients ont remis les Chèques Cadeaux (les « Bénéficiaires ») sont soumis aux conditions d'utilisation ci-après exposées.

Nous rappelons à notre clientèle professionnelle et comités sociaux et économiques que les Chèques Cadeaux peuvent, dans certains cas, faire l'objet d'exonérations de cotisations sociales et fiscales conformément à la réglementation en vigueur.

Il est à noter que les Chèques Cadeaux des gammes Bimpli CADO bénéficient d'un régime social et fiscal dérogatoire, et notamment d'une exonération de cotisation de sécurité sociale, sous réserve que leur remise aux Bénéficiaires soit conforme à certaines conditions et notamment celles prévues par la circulaire ACOSS n°2011-0000024, la circulaire interministérielle DSS/5B n°2012-56 concernant la remise de titres à des salariés de sociétés tierces ou la réglementation fiscale relative aux cadeaux d'affaires ou, le cas échéant, les circulaires ACOSS n°2004-144 et n°2006-124 applicables aux chèques à vocation culturelle. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de l'URSSAF et le Client est responsable du respect de cette réglementation.

En tout état de cause, il appartient au Client de se reporter aux dispositions prévues par la réglementation et, plus généralement, de se renseigner sur le régime applicable à sa situation personnelle au jour de la commande. Le Client reconnaît qu'il est seul responsable de la conformité de sa commande à la réglementation sociale et fiscale rappelée ci-dessus.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après « CGVU ») sont composées du présent document et du bon de commande dûment complété ou validé par le Client (exclusivement un comité social et économique ou une personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle). Elles s'appliquent à toutes ventes de Chèques Cadeaux émis par **BIMPLI** et prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf contrat spécifique et/ou dérogation formelle et écrite de la part de **BIMPLI**.

CONDITIONS D'UTILISATION

L'utilisation des Produits emporte adhésion à l'intégralité des présentes conditions d'utilisation. Les Produits sont valables jusqu'à la date de fin de validité indiquée au recto du Chèque Cadeau pour (i) effectuer des dons aux associations caritatives partenaires et (ii) pour les services et produits commercialisés dans les points d'acceptation des Partenaires (« les Points d'acceptation »). Des restrictions d'utilisation des Produits sont susceptibles de s'appliquer, en raison notamment de la nature du Chèque Cadeau ou en raison de restrictions d'utilisation géographique selon que les Produits sont acceptés en métropole et/ou en outre-mer. Ces restrictions d'utilisation figurent sur le site internet www.bimpli.com (le « Site »). Les Partenaires ne sont pas tenus d'accepter les Chèques Cadeaux pour l'achat de produits d'alimentation courante, d'articles en solde ou en promotion.

La liste exhaustive des Points d'acceptation et les éventuelles conditions spécifiques d'acceptation par les Partenaires figurent sur le Site, qui est remis à jour périodiquement. La liste des Partenaires et les conditions d'acceptation par les Partenaires sont susceptibles de modification sans préavis.

Plusieurs Chèques Cadeaux peuvent être utilisés pour le règlement d'un même produit ou service. Il est possible de compléter la valeur des Chèques Cadeaux par tout moyen de paiement accepté par le Partenaire. Le Partenaire n'est pas autorisé à restituer en espèces, tout ou partie de la valeur faciale du Chèque Cadeau.

Les Chèques Cadeaux sont à usage unique. En cas d'achat d'une valeur inférieure à la valeur faciale du Chèque Cadeau, le solde restant est perdu.

Les Chèques Cadeaux ne peuvent en aucun cas être revendus ou endossés sur un compte bancaire et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie monétaire sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement, auprès du Point d'acceptation ou de tout tiers (y compris le rendu de monnaie, le crédit sur compte ou sur carte).

Ils ne peuvent être ni cédés, ni remboursés en cas de perte, vol, détérioration, destruction ou à l'expiration de leur période de validité. Un produit ou service payé avec un Chèque Cadeau ne peut faire l'objet d'aucun escompte.

FORMATION DE LA COMMANDE

La commande de Produits est faite par le Client sur ses seules informations portées sur le bon de commande et sous son unique responsabilité. Le Client s'engage à revoir les informations éventuellement pré-remplies et à signaler sans délai toute erreur ou omission à BIMPLI. Le Client certifie l'exactitude des informations portées sur le bon de commande.

La commande doit se conformer aux prescriptions fixées dans les présentes CGVU. Le Client vérifie le détail et le prix total de sa commande. Il a la possibilité de corriger d'éventuelles erreurs avant de la valider. Le bon de commande doit être dûment complété ou validé pour être traité. Le retour du bon de commande signé vaudra validation par le Client.

OPTION DE PERSONNALISATION

L'option de personnalisation des Produits permet au Client, selon ses choix, de faire inscrire au recto des Chèques Cadeaux, le logo, le nom, la marque, le slogan ou tout autre signe distinctif se rapportant à la personne morale, et/ou le nom, prénom ou toute autre information se rapportant aux Bénéficiaires (les « Eléments de Personnalisation »), conformément aux stipulations des présentes CGVU.

Les Eléments de Personnalisation doivent être transmis par le Client à BIMPLI, dans les formats et limites de taille qui lui sont communiqués. En cas de personnalisation aux noms des Bénéficiaires, les noms et prénoms doivent être renseignés dans un fichier au format Excel.

L'option de personnalisation est sujette à des frais (les « Frais de personnalisation ») calculés selon le niveau de personnalisation des Chèques Cadeaux.

Le Client choisissant l'option de personnalisation des Chèques Cadeaux garantit qu'il dispose des droits de propriété intellectuelle portant sur les Eléments de Personnalisation ou qu'il dispose valablement de l'autorisation du ou des titulaires des droits, notamment des droits de propriété intellectuelle et des droits d'images, et de manière générale de tous les droits nécessaires à la reproduction des Eléments de Personnalisation sur les Chèques Cadeaux. BIMPLI pourra demander au Client de justifier de ces droits et/ou autorisations préalablement à la fabrication des Chèques Cadeaux.

Le Client garantit que les Eléments de Personnalisation sont conformes aux lois et aux règlements en vigueur et ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux droits et à la réputation de tiers, à la dignité humaine, à un droit de propriété intellectuelle ou industrielle, au droit au respect de la vie privée ou à l'image des personnes. Les Eléments de Personnalisation ne doivent pas avoir une connotation ou un contenu politique, syndical, religieux, violent, de harcèlement moral ou sexuel, raciste, xénophobe, choquant, discriminant, sexuel, obscène ou incitant au suicide ou à la violation de dispositions légales ou réglementaires et notamment à la commission d'un crime ou d'un délit ou d'actes terroristes. De même, BIMPLI se réserve la possibilité de refuser les Eléments de Personnalisation contenant une référence à l'alcool, la drogue, le tabac ou tout autre produit ou substance stupéfiante dont la commercialisation, la consommation et la promotion sont réglementées ou interdites ou de nature à porter atteinte à l'image de BIMPLI.

Le Client garantit également que les textes, symboles ou acronymes, utilisés comme Eléments de Personnalisation sont conformes aux stipulations des présentes CGVU et ne constituent pas, dans leur signification, une violation des principes contenus dans les présentes CGVU.

BIMPLI se réserve la possibilité de refuser l'apposition d'Eléments de Personnalisation si elle considère que ceux-ci ne sont pas conformes aux présentes CGVU. Le cas échéant, BIMPLI informera le Client de son refus des Eléments de personnalisation et remboursera, dans un délai raisonnable, les sommes que le Client aurait déjà versées à BIMPLI au titre de la présente option de personnalisation. Le Client ne pourra prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte en raison du refus des Eléments de Personnalisation par BIMPLI.

OPTION DE PACKAGING

L'option de packaging permet au Client de choisir un emballant (carnet ou pochette cadeau) pour accompagner les Chèques Cadeaux. Ces emballants peuvent être soumis à des frais qui sont

communiqués sur le bon de commande. Si aucun emballant n'est choisi, les Chèques Cadeaux seront livrés en vrac.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chaque Partie demeure seule titulaire des droits de propriété intellectuelle attachés aux marques et logos qu'elle utilise pour les besoins de ses activités professionnelles.

En conséquence, le Client consent à BIMPLI une licence non exclusive, non transférable et non cessible portant sur les droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés aux marques et logos, ayant pour seul et unique objet l'exécution des obligations souscrites par chacune des Parties au titre des présentes CGVU et limitée à la durée de validité des présentes CGVU. Cette licence prendra fin automatiquement lors de l'expiration des présentes CGVU pour quelque cause que ce soit.

TRAITEMENT DE LA COMMANDE

Toute commande de Produits doit être accompagnée du paiement correspondant. BIMPLI se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement. A défaut de disponibilité des Produits en cours de traitement de la commande, BIMPLI s'engage à informer le Client dans les meilleurs délais, par téléphone, mail ou courrier et à indiquer au Client un délai de disponibilité. Le cas échéant, le Client aura la possibilité d'annuler sa commande et d'obtenir le remboursement des sommes qui auraient déjà été encaissées.

BIMPLI se réserve le droit de refuser ou d'annuler une commande passée avec un Client envers lequel il existerait un litige portant sur le paiement d'une commande précédente.

BIMPLI pourra conditionner l'exécution de la commande du Client à la transmission par ce dernier d'éléments permettant de vérifier son identité et, le cas échéant, celle des Bénéficiaires. Le Client reconnaît que BIMPLI pourra suspendre l'exécution de sa prestation tant que le Client ne lui aura pas transmis les documents requis.

PRIX DE LA COMMANDE

Le prix de la commande correspond à la valeur faciale des Produits (telle que déterminée dans le bon de commande), à une participation forfaitaire correspondant aux frais de traitement de commande et aux frais d'envoi sécurisé et, le cas échéant à des frais de prestations liés aux options choisies par le Client (Frais de packaging, Frais de personnalisation, etc.). Le montant du prix total de la commande, incluant la valeur faciale des Produits (non soumis à TVA), les frais de traitement et d'envoi, et le cas échéant les frais de prestations, est stipulé au bon de commande.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros. Le Client règle sa commande par prélèvement, par virement ou par chèque bancaire à l'ordre de BIMPLI.

Le paiement intégral du prix doit être réalisé lors de la commande qui ne devient définitive qu'à réception du paiement par BIMPLI.

Le paiement par virement devra être réalisé sur le compte de BIMPLI dont les coordonnées sont précisées sur le bon de commande.

Les règlements ne peuvent faire l'objet d'aucun escompte. Toute contestation sur le paiement d'une facture doit être transmise par écrit dans les trente (30) jours qui suivent son édition, à l'adresse postale suivante :

BIMPLI - Service Sécurité - BP 63254 - 31132 Balma Cedex.

BIMPLI ne traitera la commande qu'une fois le paiement du prix validé. BIMPLI se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement. En cas de retard de paiement le Client se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la somme due, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les Produits resteront la propriété de BIMPLI jusqu'à paiement intégral de leur prix. Les Produits ne pourront être utilisés qu'à dater de l'encaissement effectif de leur paiement.

LIVRAISON

Les commandes sont livrées à l'adresse indiquée sur le bon de commande. BIMPLI se réserve le choix du mode de transport. Pour des raisons de sécurité, toute commande supérieure à 50 000 euros pourra faire l'objet d'une expédition en plusieurs colis. Le délai maximal de livraison à compter de la réception du règlement par BIMPLI est de dix (10) jours ouvrés en France métropolitaine. Le délai d'acheminement n'est pas de la responsabilité de BIMPLI qui ne peut être tenu pour responsable du retard de livraison de ses prestataires.

ACCEPTATION DE LA LIVRAISON

Les éventuels dommages constatés à la réception du colis devront faire l'objet de réserves formelles sur le bon de livraison. A défaut, il appartiendra au Client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu durant le transport. Sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée à BIMPLI - Service Sécurité– BP 63254 - 31132 Balma Cedex par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 5 jours ouvrés qui suivent la livraison et accompagnée de tous les justificatifs afférents à la commande.

PRESTATIONS ANNEXES

Le Client pourra demander un mode de livraison spécifique à ses frais, par mention expresse sur son bon de commande et sous réserve d'acceptation du devis complémentaire qui sera établi par BIMPLI. Toute prestation supplémentaire (mise sous pli spécifique des Produits, ...) fera l'objet d'un devis complémentaire et sera facturée en sus après acceptation du devis.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à respecter les obligations relatives aux Produits telles que définies aux présentes CGVU et par la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, le Client sera seul responsable de l'utilisation qui sera faite des Chèques Cadeaux.

Le Client s'engage également à informer tout Bénéficiaire de Chèques Cadeaux des présentes conditions d'utilisation desdits Chèques Cadeaux (notamment leur date limite de validité à compter de laquelle les Chèques Cadeaux ne seront plus acceptés par les partenaires) et à leur transmettre la liste des partenaires acceptant les Chèques Cadeaux et/ou selon les cas, leur indiquer les médias auprès desquels la liste des partenaires acceptant les Chèques Cadeaux peut être consultée.

Dans le cas où il réserve l'usage des Chèques Cadeaux à un Bénéficiaire tiers mineur ou incapable, le Client s'engage à informer le représentant légal du fait que l'incapable dont il a la responsabilité va recevoir un ou plusieurs Chèques Cadeaux.

Le Client autorise expressément BIMPLI à citer le nom du Client en tant que référence commerciale.

RESPONSABILITÉ

Le Client se renseigne sur les conditions d'ouverture des exonérations de cotisations sociales et fiscales telles que rappelées en tête des présentes. Le Client est seul responsable de l'application de cette réglementation à sa situation et à celle des Bénéficiaires. En toute hypothèse, BIMPLI ne saurait être tenue pour responsable en cas de litige ou redressement du Client, d'un Bénéficiaire ou de tout tiers en raison d'une exclusion injustifiée du montant des Produits de l'assiette de cotisations applicables.

De manière générale, la responsabilité de BIMPLI est expressément exclue en cas de non-respect par le Client et/ou le Bénéficiaire de l'une quelconque de leurs obligations au titre de la réglementation applicable aux Produits.

Le transfert des risques au Client sur les Produits s'opère au moment de la livraison. BIMPLI décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse ou non-conforme aux présentes CGVU, par le Client ou le Bénéficiaire. BIMPLI décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de falsification des Produits survenant après leur réception par le Client ou le Bénéficiaire, le montant des frais afférents aux Chèques Cadeaux étant définitivement acquis à BIMPLI. Les Chèques Cadeaux perdus ou volés postérieurement à leur livraison ne pourront faire l'objet d'aucun échange ou remboursement.

En cas de personnalisation des Chèques Cadeaux, le Client reconnaît qu'il est seul responsable des conséquences résultant de l'utilisation des Eléments de Personnalisation transmis par lui. BIMPLI ne saurait être tenue responsable en cas de litige portant sur l'utilisation d'un Elément de Personnalisation. A ce titre, le Client s'engage à assumer toute responsabilité civile ou pénale et à répondre à toute

action susceptible d'émaner de tiers qui serait liée à l'usage par le Client des Eléments de Personnalisation.

Le Client tiendra BIMPLI indemne des conséquences, en ce compris les frais d'avocats, de tout manquement du Client aux présentes CGVU, notamment dans le cas où le Client n'aurait pas informé les Bénéficiaires des présentes conditions d'utilisation des Chèques Cadeaux.

Le Client s'engage également à garantir BIMPLI de toute somme qui pourrait être mise à sa charge à quelque titre que ce soit découlant de l'usage des Eléments de Personnalisation.

RÉÉDITION

BIMPLI pourra rééditer les Chèques Cadeaux inutilisés (c'est-à-dire comportant un talon et aucune mention relative à un point de vente sous forme de cachet) et les adresser au Client, ou éditer un avoir correspondant du solde restant des Chèques cadeaux à la date de la demande, jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de fin de validité figurant sur les Chèques Cadeaux, déduction faite d'une prestation de services d'un montant forfaitaire de 10% H.T. du total des valeurs faciales des Chèques Cadeaux échangés, sans que ce montant puisse être inférieur à 22,50€ H.T. Au-delà de ce délai, les Chèques Cadeaux ne seront ni repris, ni échangés. Ce droit de réédition ne peut être exercé qu'une seule fois par an. Pour exercer ce droit, le Client doit retourner ses Chèques Cadeaux par lettre recommandée avec accusé de réception à : BIMPLI – BIMCA - ZA de Witry Les Reims - 8 RUE DES MOISSONS - CS 40001 - 51110 Caurel

INTERDICTION DE LA REVENTE

Le Client s'interdit de revendre les Produits. BIMPLI se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout Client manquant à cette obligation et ce, sans préavis ni indemnités.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

BIMPLI recueille et traite des données à caractère personnel vous concernant et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre la relation.

Les informations vous expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données figurent dans notre Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel. Vous pouvez y accéder à tout moment sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.bimpli.com/protections-des-donnees-personnelles/>

BIMPLI communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

CESSION ET TRANSFERT DU CONTRAT

Bimpli peut librement, ce que le Client accepte expressément par avance, céder, apporter ou transférer sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat.

DOMICILE

Toute correspondance ou notification effectuée en application des présentes devra être obligatoirement adressée au siège social de BIMPLI, mentionné ci-dessous à l'article « Information Légale ».

OPPOSABILITÉ DES PRÉSENTES CGVU

Par la signature du bon de commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGVU et les avoir acceptées.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Si le Client est une personne morale ou agit dans le cadre de son activité professionnelle, les parties attribuent compétence aux juridictions du ressort de la cour d'appel de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs, référé ou appel en garantie.

Les éventuels litiges entre BIMPLI et un Client personne physique agissant à titre personnel ou un bénéficiaire demeureront de la compétence des juridictions territorialement compétentes.

INFORMATIONS LÉGALES

BIMPLI Société par actions simplifiée au capital de 1.002.700 euros

833 672 413 RCS Paris - N° TVA intracommunautaire : FR00833672413

N° ORIAS 22003950 intermédiaire en financement participatif – www.orias.fr

Siège social : 110 avenue de France 75013 Paris

**Conditions Générales de Vente des Cartes cadeaux Titre Spécial de Paiement
Dématérialisé (TSPD)
« Bimpli CADO » au 10/05/2023**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux commandes par souscription (et à leur gestion) de Cartes Cadeaux Bimpli CADO et ses déclinaisons (ci-après « Cartes Cadeaux » ou « Produits ») passées par les comités sociaux et économiques ou personnes physiques ou morales agissant dans le cadre de leur activité professionnelle, mission ou objet (les « Clients »). Les porteurs auxquels les Clients ont remis les Cartes Cadeaux (les « Bénéficiaires ») ne peuvent se prévaloir des présentes conditions générales de vente et sont soumis aux Conditions Générales d'Utilisation disponibles sur le site www.bimpli.com.

Nous rappelons à notre clientèle professionnelle et comités sociaux et économiques que les Cartes Cadeaux peuvent, dans certains cas, faire l'objet d'exonérations de cotisations sociales et fiscales conformément à la réglementation en vigueur.

Il est à noter que les Cartes Cadeaux bénéficient d'un régime social et fiscal dérogatoire, et notamment d'une exonération de cotisations de sécurité sociale, sous réserve que leur remise aux Bénéficiaires soit conforme à certaines conditions et notamment celles prévues par la circulaire ACOSS n°2011-0000024, la circulaire interministérielle DSS/5B n°2012-56 concernant la remise de titres à des salariés de sociétés tierces ou la réglementation fiscale relative aux cadeaux d'affaires. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet de l'URSSAF.

En tout état de cause, il appartient au Client de se reporter aux dispositions prévues par la réglementation et, plus généralement, de se renseigner sur le régime applicable à sa situation au jour de la commande. Le Client reconnaît qu'il est seul responsable de la conformité de sa commande à la réglementation sociale et fiscale rappelée ci-dessus.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») sont composées du présent document et du bon de commande dûment complété ou validé par le Client. Elles régissent les commandes de Cartes Cadeaux émises par BIMPLI.

Aux fins des présentes CGV, le Client et BIMPLI sont désignés collectivement les « Parties ».

Les présentes CGV prévalent sur toute autre condition d'achat, sauf contrat spécifique et/ou dérogation formelle et écrite de la part de BIMPLI.

BIMPLI se réserve la possibilité de modifier les présentes CGV à tout moment. Les Parties conviennent que les CGV applicables à la commande seront celles en vigueur au jour où la commande est passée par le Client.

Les Produits relèvent de la réglementation applicable aux titres cadeaux remis dans le cadre d'opérations de stimulation externe et de remise de cadeaux d'affaires ou utilisés par les comités sociaux et économiques ou personnes physiques ou morales agissant dans le cadre d'œuvres sociales (ci-après la « Réglementation »), telle que prévu notamment par les dispositions de : i) l'arrêté **du 17 juin 2013 fixant la liste des titres spéciaux de paiement dématérialisés en application de l'article L. 525-4 du code monétaire et financier** ; ii) la circulaire ACOSS n°2011-0000024 ; iii) la circulaire interministérielle DSS/5B n°2012-56 concernant la remise de titres à des salariés de sociétés tierces ; iiiii) la réglementation fiscale en matière de stimulation externe.

Les Produits doivent être utilisés en conformité avec la Réglementation et, le cas échéant, leurs conditions d'utilisation, dans le réseau des enseignes partenaires de BIMPLI.

FORMATION DE LA COMMANDE

La commande de Produits est faite par le Client sur ses seules informations portées sur le bon de commande et sous son unique responsabilité. Le Client s'engage à revoir les informations éventuellement pré-remplies et à signaler sans délai toute erreur ou omission à BIMPLI. Le Client certifie l'exactitude des informations portées sur le bon de commande.

La commande doit se conformer aux prescriptions fixées dans les présentes CGV. Le Client vérifie le détail et le prix total de sa commande. Il a la possibilité de corriger d'éventuelles erreurs avant de la valider.

Le bon de commande doit être dûment complété ou validé pour être traité. Le retour du bon de commande signé vaudra validation par le Client.

OPTION DE PERSONNALISATION

L'option de personnalisation des Produits permet au Client, selon ses choix, de faire inscrire au recto des Cartes Cadeaux, le logo, le nom, la marque, le slogan ou tout autre signe distinctif se rapportant à la personne morale, et/ou le nom, prénom ou toute autre information se rapportant aux Bénéficiaires et/ ou toute autre image remplaçant les visuels des Cartes Cadeaux proposés par BIMPLI (les « Eléments de Personnalisation »), conformément aux stipulations des présentes CGV.

Les Eléments de Personnalisation doivent être transmis par le Client à BIMPLI, dans les formats et limites de taille qui lui seront communiqués. En cas de personnalisation aux noms des Bénéficiaires, les noms et prénoms doivent être renseignés dans un fichier au format Excel.

L'option de personnalisation est sujette à des frais (les « Frais de personnalisation ») calculés selon le niveau de personnalisation des Cartes Cadeaux et communiqués sur le bon de commande.

Le Client choisissant l'option de personnalisation des Cartes Cadeaux garantit qu'il dispose des droits de propriété intellectuelle portant sur les Eléments de Personnalisation ou qu'il dispose valablement de l'autorisation du ou des titulaires des droits, notamment des droits de propriété intellectuelle et des droits d'image, et de manière générale de tous les droits nécessaires à la reproduction des Eléments de Personnalisation sur les Cartes Cadeaux. BIMPLI pourra demander au Client de justifier de ces droits et/ou autorisations préalablement à la fabrication des Cartes Cadeaux.

Le Client garantit que les Eléments de Personnalisation sont conformes aux lois et aux règlements en vigueur et ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux droits et à la réputation de tiers, à la dignité humaine, à un droit de propriété intellectuelle ou industrielle, au droit au respect de la vie privée ou à l'image des personnes. Les Eléments de Personnalisation ne doivent pas avoir une connotation ou un contenu politique, syndical, religieux, violent, de harcèlement moral ou sexuel, raciste, xénophobe, choquant, discriminant, sexuel, obscène ou incitant au suicide ou à la violation de dispositions légales ou réglementaires et notamment à la commission d'un crime ou d'un délit ou d'actes terroristes. De même, BIMPLI se réserve la possibilité de refuser les Eléments de Personnalisation contenant une référence à l'alcool, la drogue, le tabac ou tout autre produit ou substance stupéfiante dont la commercialisation, la consommation et la promotion sont réglementées ou interdites ou de nature à porter atteinte à l'image de BIMPLI.

Le Client garantit également que les textes, symboles ou acronymes, utilisés comme Eléments de Personnalisation sont conformes aux stipulations des présentes CGV et ne constituent pas, dans leur signification, une violation des principes contenus dans les présentes CGV.

BIMPLI se réserve la possibilité de refuser l'apposition d'Eléments de Personnalisation si elle considère que ceux-ci ne sont pas conformes aux présentes CGV. Le cas échéant, BIMPLI informera le Client de son refus des Eléments de personnalisation et remboursera, dans un délai raisonnable, les sommes que le Client aurait déjà versées à BIMPLI au titre de la présente option de personnalisation. Le Client ne pourra prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte en raison du refus des Eléments de Personnalisation par BIMPLI.

OPTION DE PACKAGING

L'option de packaging permet au Client de choisir un emballant (lettre A4 et Pochette CADO) pour accompagner les Cartes Cadeaux. Ces emballants peuvent être soumis à des frais (« Frais de packaging ») qui sont communiqués sur le bon de commande. Si aucun emballant n'est choisi les Cartes Cadeaux seront livrées sur lettre A4 selon les conditions tarifaires définies sur le bon de commande.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chaque Partie demeure seule titulaire des droits de propriété intellectuelle attachés aux marques et logos qu'elles utilisent pour les besoins de leurs activités professionnelles.

En conséquence, le Client consent à BIMPLI une licence non exclusive, non transférable et non cessible portant sur les droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés aux marques et logos, ayant pour seul et unique objet l'exécution des obligations souscrites par chacune des Parties au titre des présentes

CGV et limitée à la durée de validité des présentes CGV. Cette licence prendra fin automatiquement lors de l'expiration des présentes CGV pour quelque cause que ce soit.

TRAITEMENT DE LA COMMANDE

Toute commande de Produits doit être accompagnée du paiement correspondant. BIMPLI ne traitera la commande qu'après réception du règlement. De plus, BIMPLI se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement.

A défaut de disponibilité des Produits en cours de traitement de la commande, BIMPLI s'engage à informer le Client dans les meilleurs délais, par téléphone, mail ou courrier et à indiquer au Client un délai de disponibilité. Le cas échéant, le Client aura la possibilité d'annuler sa commande et d'obtenir le remboursement des sommes qui auraient déjà été encaissées.

BIMPLI se réserve le droit de refuser ou d'annuler une commande passée par un Client avec lequel il existerait un litige portant sur le paiement d'une commande précédente.

PRIX DE LA COMMANDE

Le prix de la commande correspond à la valeur faciale des Cartes Cadeaux (telle que déterminée sur la page de commande), à une participation forfaitaire correspondant aux frais de traitement de commande, aux frais d'envoi sécurisé et le cas échéant à des frais de prestations liés aux options choisies par le Client (Frais de packaging, Frais de personnalisation, etc.).

Le montant du prix total de la commande incluant la valeur faciale des Produits (non soumis à TVA), les frais de traitement et d'envoi, et le cas échéant les frais de prestations, est stipulé au bon de commande.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

Le Client règle sa commande par prélèvement, par virement ou par chèque bancaire à l'ordre de BIMPLI.

Le paiement intégral du prix doit être réalisé lors de la commande qui ne devient définitive qu'à réception du paiement par BIMPLI.

Le paiement par virement devra être réalisé sur le compte de BIMPLI dont les coordonnées sont précisées sur le bon de commande.

Les règlements ne peuvent faire l'objet d'aucun escompte. Toute contestation sur le paiement d'une facture doit être transmise par écrit dans les trente (30) jours qui suivent son édition, à l'adresse postale suivante :

BIMPLI - Service Sécurité -- BP 63254 - 31132 Balma Cedex.

BIMPLI ne traitera la commande qu'une fois le paiement du prix validé. BIMPLI se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement. En cas de retard de paiement le Client se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la somme due, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les Produits resteront la propriété de BIMPLI jusqu'à paiement intégral de leur prix. Les Produits ne pourront être utilisés qu'à dater de l'encaissement effectif de leur paiement.

LIVRAISON

Les commandes sont livrées à l'adresse indiquée sur le bon de commande. BIMPLI se réserve le choix du mode de transport. Le délai maximal de livraison à compter de la réception du règlement par BIMPLI est de dix (10) jours ouvrés en France métropolitaine et de quinze (15) jours ouvrés dans les départements d'outre-mer. Le délai d'acheminement n'est pas de la responsabilité de BIMPLI qui ne peut être tenu responsable du retard de livraison de ses prestataires.

ACTIVATION

Les Produits ne sont pas utilisables et ne peuvent être acceptés dans le réseau des enseignes partenaires avant activation. L'activation s'effectue de deux manières :

- Soit par le Client : l'activation du Produit s'effectue alors sur le Site dans l'espace prévu à cet effet ou via le lien d'activation reçu par e-mail. Sur le site le Client a la possibilité d'activer les cartes réceptionnées, de manière unitaire ou en totalité. En cas d'activation au moyen du lien d'activation reçu par e-mail, celle-ci porte sur l'ensemble des cartes réceptionnées.

- Soit par le Bénéficiaire : l'activation du Produit s'effectue sur le Site à réception de leur Carte Cadeau.

Le Client s'interdit de demander l'activation de Produits avant leur réception et doit vérifier le contenu de son colis avant activation des cartes.

ACCEPTATION DE LA LIVRAISON

Les éventuels dommages constatés à la réception du colis devront faire l'objet de réserves formelles sur le bon de livraison. A défaut, il appartiendra au Client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu durant le transport. Sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée à BIMPLI – 110 avenue de France – 75013 Paris par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 5 jours ouvrés qui suivent la livraison.

PRESTATIONS ANNEXES

Le Client pourra demander un mode de livraison spécifique à ses frais, par mention expresse sur son bon de commande et sous réserve d'acceptation du devis complémentaire qui sera établi par BIMPLI. Toute prestation supplémentaire (mise sous pli spécifique des Produits...) fera l'objet d'un devis complémentaire et sera facturée en sus après acceptation du devis.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à respecter les obligations relatives aux Produits telles que définies aux présentes CGV et par la Règlementation.

Le Client sera seul responsable de la remise des Cartes Cadeaux aux Bénéficiaires.

Le Client s'engage à communiquer sous format papier ou PDF, à tout Bénéficiaire de Cartes Cadeaux, les Conditions Générales d'Utilisation des Cartes Cadeaux. Le Client s'engage également à informer tout Bénéficiaire de Cartes Cadeaux sur les conditions d'utilisation générales et particulières (si existantes) desdites Cartes Cadeaux (notamment leur date limite de validité à compter de laquelle les Cartes Cadeaux ne seront plus acceptées par les partenaires) et à leur transmettre la liste des partenaires acceptant les Cartes Cadeaux et/ou selon les cas, leur indiquer les médias auprès desquels la liste des partenaires acceptant les Cartes Cadeaux peut être consultée.

Dans le cas où il réserve l'usage des Cartes Cadeaux à un Bénéficiaire tiers mineur ou incapable, le Client s'engage à informer le représentant légal du fait que l'incapable dont il a la responsabilité va recevoir une ou plusieurs Cartes Cadeaux.

Le Client autorise expressément BIMPLI à citer le nom du Client en tant que référence commerciale.

RESPONSABILITÉ

Le Client est tenu de s'assurer que les dispositions de la Règlementation lui sont applicables et s'engage à les respecter.

A ce titre, le Client se renseigne sur les conditions d'ouverture d'éventuelles exonérations de cotisations sociales et fiscales telles que rappelées en tête des présentes et dans l'article « DISPOSITIONS GENERALES ».

Le Client est seul responsable de l'application de cette réglementation à sa situation et à celle des Bénéficiaires. En toute hypothèse, BIMPLI ne saurait être tenu pour responsable en cas de litige ou redressement du Client ou de tout tiers en raison d'une exclusion injustifiée du montant des Produits de l'assiette de cotisations applicables.

De manière générale, la responsabilité de BIMPLI est expressément exclue en cas de non-respect par le Client et/ou le Bénéficiaire de l'une quelconque de leurs obligations au titre de la Règlementation.

Le transfert des risques au Client sur les Produits s'opère au moment de la livraison. BIMPLI décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse ou non-conforme aux présentes CGV et/ou aux Conditions Générales d'Utilisation (notamment disponibles sur le site www.bimpli.com) par le Client ou le Bénéficiaire.

BIMPLI décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de falsification des Produits survenant après leur réception par le Client ou le Bénéficiaire, le montant des frais afférents aux Cartes Cadeaux étant définitivement acquis à BIMPLI. Les Cartes Cadeaux perdues ou volées postérieurement à leur livraison ne pourront faire l'objet d'aucun échange ou remboursement.

En cas de personnalisation des Cartes Cadeaux, le Client reconnaît qu'il est seul responsable des conséquences résultant de l'utilisation des Eléments de Personnalisation transmis par lui. BIMPLI ne saurait être tenue responsable en cas de litige portant sur l'utilisation d'un Elément de Personnalisation. A ce titre, le Client s'engage à assumer toute responsabilité civile ou pénale et à répondre à toute action susceptible d'émaner de tiers qui serait liée à l'usage par le Client des Eléments de Personnalisation.

Le Client tiendra BIMPLI indemne des conséquences, en ce compris les frais d'avocats, de tout manquement du Client aux présentes CGV, notamment dans le cas où le Client n'aurait pas remis les Conditions Générales d'Utilisation des Cartes Cadeaux aux Bénéficiaires. Le Client s'engage également à garantir BIMPLI de toute somme qui pourrait être mise à sa charge à quelque titre que ce soit découlant de l'usage des Eléments de Personnalisation.

RÉÉDITION

BIMPLI pourra rééditer les Cartes Cadeaux inutilisées et les adresser au Client ou éditer un avoir correspondant au montant du solde restant des Cartes cadeaux à la date de la demande, jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de fin de validité figurant au verso des Cartes Cadeaux. La réédition de Cartes ou l'édition d'un avoir fait l'objet d'une facturation forfaitaire de 10 % HT du montant total des valeurs faciales des Cartes échangées, sans que ce montant puisse être inférieur à 22,50€ HT. Dans le cadre de la réédition, le Client recevra les nouvelles Cartes chargées du solde restant à la date d'échange après paiement de la facturation forfaitaire. Au-delà de ce délai, les Cartes Cadeaux ne seront ni repris, ni échangés. Ce droit d'échange ne peut être exercé qu'une fois par an. Pour exercer ce droit de réédition et connaître les modalités de règlement de la facturation forfaitaire, vous devez contacter BIMPLI :

- soit en complétant le formulaire « Contactez-nous » sur www.bimpli.com
- soit par téléphone :  09 69 325 005

APPEL NON SURTAXE

INTERDICTION DE LA REVENTE

Le Client et le Bénéficiaire s'interdisent de revendre les Cartes Cadeaux ou de proposer leur échange, notamment sur des sites ou bourses d'échange. BIMPLI se réserve le droit de mettre fin à des relations commerciales avec tout Client ou Bénéficiaire manquant à cette obligation et ce, sans préavis ni indemnités.

Le Client s'efforce de porter l'attention des Bénéficiaires sur les présentes conditions en application desquelles il est interdit de revendre ou d'échanger les Cartes Cadeaux. BIMPLI se réserve le droit de mettre fin à ses relations avec tout Client ayant remis des Cartes Cadeaux ayant fait l'objet d'une revente ou d'un échange ultérieur par les Bénéficiaires.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre du Contrat, le Client communique à BIMPLI des données personnelles concernant les Bénéficiaires, ainsi que des données personnelles relatives aux représentants du Client (légaux, mandatés ou points de contact), strictement nécessaires à l'exécution du Contrat. Les Bénéficiaires peuvent également transmettre certaines données personnelles directement à BIMPLI, notamment lors de la création de leur compte personnel. Ces informations sont ci-après dénommées 'Données à Caractère Personnel' ou 'Données'. Ces Données constituent des données à caractère personnel au sens de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, ainsi que du Règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (« RGPD »), (ci-après « la Législation Relative à la Protection des Données »). Chacune des Parties, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à respecter la Législation Relative à la Protection des Données. Le Client se considère responsable de son propre traitement vis-à-vis de ses Bénéficiaires, et à ce titre garantit transmettre les Données à BIMPLI conformément à la Législation Relative à la Protection des Données. En particulier, Le Client garantit avoir

informé les Bénéficiaires des finalités du transfert de Données. BIMPLI se considère responsable du traitement des Bénéficiaires dans le cadre de l'exécution du Contrat. Les informations relatives à l'utilisation de ces Données par BIMPLI, à leur durée de conservation, ou aux droits dont dispose le Bénéficiaire ou le représentant du Client (« Notice d'information relative à la protection des données personnelles ») sont disponibles sur le site www.bimpli.com (Protection des données personnelles) ou auprès du Délégué à la Protection de Données BIMPLI

– Adresse postale : 110 avenue de France 75013 PARIS

–dpo-bimpli@bimpli.com.

BIMPLI communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

CESSION ET TRANSFERT DU CONTRAT

BIMPLI peut librement, ce que le Client accepte expressément par avance, céder, apporter ou transférer sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat.

DOMICILE

Toute correspondance ou notification effectuée en application des présentes CGV devra être obligatoirement adressée au siège social de BIMPLI mentionné ci-dessous à l'article « Information Légale ».

OPPOSABILITÉ DES PRÉSENTES CGV

Par la signature du bon de commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

De convention expresse, les parties attribuent compétence aux juridictions du ressort de la cour d'appel de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs, référé ou appel en garantie.

INFORMATIONS LÉGALES

Emetteur :

BIMPLI

Société par actions simplifiée au capital de 1.002.700 euros, sise 110 avenue de France -75013 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 833 672 413 - N° TVA intracommunautaire : FR00833672413

N°ORIAS 22003950 intermédiaire en financement participatif - www.orias.fr